



# RéCapiTuLons

COMITE TECHNIQUE LOCAL  
Du 20 janvier 2015

TGE/TAF

JANVIER 2015

## Déclaration des élu(e)s CGT :

**A la Direction Générale des Finances Publiques : la purge continue !!!**

- **32 000 suppressions d'emplois depuis 2002**
- **Pour 2015, 1934 suppressions nettes sont prévues, dont 7 suppressions dans notre direction**

Depuis 12 ans, sous des motifs et des appellations diverses (dont 5 ans de RGPP), la réduction de la dépense publique se poursuit à la DGFIP par la suppression de nombreux postes de fonctionnaires. Cette vision purement comptable et dogmatique de l'emploi public a conduit à massacrer l'action publique et par voie de conséquence la présence des services publics sur l'ensemble du territoire !

La Cour des Comptes mentionne l'existence des Trésoreries à l'Étranger comme une « survivance injustifiée » mais son avis est annoncé comme purement indicatif.

Pourtant, l'approche dite pragmatique de la Direction Générale et de notre Direction prétexte s'amender des directives de la Cour des Comptes en étalant les suppressions annoncées de poste sur un délai express de 2 ans.

La CGT Finances Publiques dénonce l'absence de dialogue social lors de l'élaboration des fermetures de poste à l'Étranger.

Pour rappel, la première audience des organisations syndicales avec la Direction s'est déroulée le 16 décembre 2014 ....et elle n'était qu'informative !

De plus, sa tenue a été décidée suite aux rumeurs persistantes de fermetures de TAF ; rumeurs rapidement justifiées par l'annonce de suppressions significatives de Postes à l'Étranger en 2015/2017.

Une deuxième réunion informative a planifié la suppression de 9 TAF, soit plus de la moitié du réseau actuel à l'Étranger ! Quatre TAF seront fermées dans l'urgence dès septembre 2015.

De nombreuses interrogations auraient pu être résolues en amont et éviter des réponses tardives qui resteront arbitraires puisque tout est malheureusement acté.

Le plan de modernisation du réseau étranger de la TAF-TGE 2015-2017 constitue un projet d'aménagement important qui aura des conséquences sur la situation juridique des agents en place et sur leur affectation géographique.

En outre, les transferts et les suppressions d'emplois entraîneront des conséquences sur l'organisation, les charges et les conditions de travail, non seulement pour les agents des TAF supprimées, mais également pour les services où les missions seront transférées.

Compte tenu d'une prise de décision unilatérale et d'une effectivité quasi immédiate, on serait à même de penser que la Direction Générale navigue à vue.

Plus probablement, celle-ci ne souhaite pas associer l'ensemble de ses collaborateurs à la réussite de ses projets. Nous pouvons le comprendre puisque la modernisation annoncée correspond à des suppressions d'emplois !

**Le CTL s'est réuni le 20 janvier 2015  
avec à l'ordre du jour les points suivants :**

## **1 – Suppression d'emplois au titre de l'année 2015**

### **DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU A L'ÉTRANGER SOUS COUVERT D'UN PLAN DE MODERNISATION !**

Ce plan de « modernisation » prévoit la suppression de neuf Trésoreries auprès des Ambassades dont quatre dès la fin août 2015. Cinq nouvelles TAF seront fermées à l'horizon 2017. Cette purge aura des conséquences sur les 69 emplois des TAF concernées !

Les élu(e)s CGT ont dénoncé les effets négatifs de cette réorganisation sur l'organisation du travail, les charges de travail et les conditions de travail, non seulement pour les agents des TAF supprimées, mais aussi pour les services où les missions seront transférées. Pour toutes ces raisons, les risques pour la santé des agents devraient être évalués et la CGT a demandé la saisie du CHSCT. L'administration a répondu favorablement à la requête de la CGT.

Par ailleurs, la raison de ces fermetures précipitées proviendrait des préconisations de la Cour des Comptes : le fonctionnement de ces postes à l'étranger serait trop coûteux... Cet argument n'est pas nouveau et il n'avait jusqu'à présent jamais été suivi des faits par notre Direction. Par ailleurs, la direction poursuit ses travaux quant à la production des nouveaux outils informatiques permettant une gestion facilitée des créations de nouvelles régies (CORIOLIS) et de l'ingestion des nouvelles pensions (PASTELV2). La finalité de ces travaux est évidente à deviner.

Les élu(e)s CGT ont interrogé l'administration sur le sort réservé aux recrutés locaux des TAF supprimées et la réponse est restée vague car aucun chiffre n'a pu être donné.

Ces agents seront licenciés avec indemnités et ils seront « probablement » réemployés par les Ambassades mais cela reste une supposition.

#### Fermetures prévues dès fin août 2015 :

- TAF Abidjan (7 emplois)
- TAF Londres (9 emplois)
- TAF Pékin (7 emplois)
- TAF Tananarive (7 emplois)

10 agents se retrouvent en position de non renouvellement forcé sans pouvoir postuler sur une autre TAF.

**Le syndicat national de la CGT Finances Publiques a demandé à la Direction Générale la tenue immédiate d'une réunion d'information nationale sur le sujet.**

#### **Situation des emplois fin août 2015**

| Grade s      | Emplois TAF | Emplois transférés au MAEDI | Emplois transférés à la TGE | Création d'emplois | Requalification | Suppression s d'emplois |
|--------------|-------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|
| IDHC         | 2           |                             |                             |                    |                 | 2                       |
| IDCN         | 2           |                             |                             | 1                  | 1               | 1                       |
| IPFIP        | 0           |                             |                             |                    |                 | -1                      |
| IFIP         | 4           |                             |                             | -1                 | -1              | 3                       |
| B            | 13          | 7                           | 4                           |                    |                 | 2                       |
| C            | 9           | 5                           | 1                           |                    |                 | 0                       |
| <b>Total</b> | <b>30</b>   | <b>12</b>                   | <b>5</b>                    | <b>1</b>           | <b>0</b>        | <b>7</b>                |

Au final pour la TGE , compte tenu de la création d'un poste d'IP et des requalifications d'emplois, 7 suppressions nettes seront effectuées en 2015 conformément à la décision du comité technique de réseau en novembre 2014. La requalification concerne un responsable SFACT IPFIP promu sur place IDIV, l'obligation de mutation ne s'applique apparemment pas pour les cadres A de la TGE !

Le solde de cinq emplois pourrait être utilisé lors des prochaines suppressions d'emploi en 2016.

Fermetures prévues dès fin août 2017 :

- TAF Madrid
- TAF Rome
- TAF Berlin
- TAF Ougadougou
- TAF N'Djamena

**Transferts d'emplois à la TGE :**

| SERVICES | Septembre 2015 | En 2017 (à titre indicatif) |
|----------|----------------|-----------------------------|
| DD       | 1 B et 1 C     | 2                           |
| PC       | 1 B            | 2                           |
| CGR      | 1 B            | 1                           |
| CG       | 1 B            | 1                           |
| CR*      |                | 1                           |

\*Le service de la Comptabilité Régie a actuellement un poste vacant qui sera ouvert au mouvement général de mutation de septembre 2015.

La CGT émet des doutes sur la suffisance des effectifs supplémentaires dans les services impactés par cette restructuration car les charges de travail seront conséquentes et certainement sous évaluées par la Direction.

En ce qui concerne le service des Pensions Cristallisées, la CGT a demandé un déménagement d'urgence en raison de ce surplus de travail et des conditions matérielles inappropriées. Les représentant(e) CGT ont soulevé l'incohérence de vouloir fermer 4 TAF en 2015 pour des raisons budgétaires et de payer un loyer très élevé pour les locaux du service des PC ! Comme de coutume, l'administration n'a pas encore trouvé de nouveaux locaux appartenant aux domaines et les agents des PC ne croient plus actuellement à un déménagement.

**Les syndicats à l'unanimité ont voté contre ses suppressions.**

*(Un nouveau CTL a été convoqué le 2 février 2015 afin de représenter ce projet.)*

**2 – Ponts naturels 2015 : Prise collective de jours ARTT**

Deux ponts naturels ont été retenus :

- Vendredi 15 mai
- Lundi 13 juillet

**L'ensemble des organisations syndicales a voté pour cette proposition.**

**3- Nouveau dispositif d'affectation pour l'équipe de renfort**

Les agents affectés sur l'EDR seront titulaires de l'affectation nationale et dans le cadre des mouvements de mutation à effet du 1er septembre 2015 et suivants, l'EDR sera une mission/structure nationale.

La TGE est actuellement la seule direction spécialisée à disposer d'une équipe de renfort et à ce titre, si un agent de la TGE souhaite intégrer l'EDR, il sera prioritaire par rapport à un agent de l'extérieur lors du mouvement générale de mutation mais il faut que le poste soit vacant.

Dans le cas où un agent de la TGE souhaite quitter son poste à l'EDR, il pourra bénéficier d'une garantie d'affectation à la TGE mais uniquement en cas de vacance d'emploi : aucune affectation ne sera effectuée en surnombre ! Cette affirmation provient de la DG et ne figure pas dans l'instruction où une affectation départementale est garantie aux EDR voulant cesser leurs fonctions.

## 4- Proposition de non titularisation d'un agent de gardiennage

A l'issue de la prorogation de son stage pour une période de six mois, l'administration estime que ce veilleur de nuit ne donne pas entière satisfaction et a proposé sa non titularisation.

Par conséquent, la CAPN compétente devra débattre sur la proposition de reversement de cet agent dans son corps d'origine (contrat à durée indéterminée).

## 5- Modification des contrats de travail de deux agents de gardiennage

Les agents de gardiennage dépendent du droit public et à ce titre, l'administration souhaite modifier, comme bon lui semble, par avenants aux contrats, la durée hebdomadaire de service ramenée de 35 à 30 heures avec une baisse significative de leurs salaires.

La seule alternative pour ces agents contractuels est soit d'accepter dans un délai d'un mois cette réduction d'horaires, soit la refuser et dans ce cas être licenciés immédiatement !

La CGT s'est offusquée du manque de choix de ces agents et de l'absence de dialogue social.

Finalement, l'administration a accepté de procéder à cette modification lors du renouvellement de leurs contrats respectifs.

## 6- Questions diverses



*Question des élus sur l'absence d'organisation d'un rassemblement collectif suite à l'attentat de Charlie Hebdo.*

L'administration a invoqué ne pas vouloir imposer un rassemblement aux agents car il s'agissait d'une démarche individuelle.

La CGT a rappelé à l'administration que cet hommage aux victimes d'un attentat terroriste était rendu dans le cadre d'un deuil national et qu'à l'instar de la DRFIP 44 et même du MAE, un rassemblement collectif aurait dû être proposé aux agents de la TGE.

Ce manque d'initiative a heurté et choqué des collègues de notre direction.

Charb qui compte parmi les dessinateurs assassinés avec Wolinski, Tignous et Cabu collaborait aussi avec notre presse CGT.

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL :

- Béatrice Chiron-Saïch – Titulaire (02 40 16 17 60)
- Sonia Le Corre-Peneau - Titulaire (02.40.16.14.67)
- Yohann Duval – Suppléant (Equipe de renfort)
- Elisabeth Reilhac – Suppléante (TAF Burkina Faso)



**Contacter la CGT** ► Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes  
► Tél & Fax : 02 40 74 06 81 –  
► Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>  
► Courriel : [cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr)